

DEPARTEMENT DU CALVADOS
Arrondissement de Vire
Canton de Condé sur Noireau
Commune de Valdallière

ARRÊTÉ MUNICIPAL
portant mouvements de crédits

Le Maire de la commune de Valdallière,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 57,

VU la délibération n°2022-0310014 du conseil municipal en date du 10 mars 2022 autorisant le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre,

Considérant que les chapitres 65 (autres charges et gestion courante) et 042-6811 (opérations d'ordre de transferts entre sections) ont un solde débiteur respectivement de 1 347,40€ et 17 987,83€,

ARRÊTE

Monsieur le Maire décide d'effectuer un virement de crédits du chapitre 11 vers les chapitres 65 et 042-6811 comme présenté dans le tableau ci-après.

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Entretien, réparations bâtiments publics	615221	19 335,23	6811	17 987,83
Dot. amort. immos incorporelles			65311	1347,40
Indemnités de fonction				
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		19 335,23		19 335,23

Ampliation adressée au Comptable de la collectivité.

Fait à Valdallière, le 30 décembre 2022

Le Maire
Frédéric BROGNIART

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20221230-2022-12-02-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/01/2023

Affichage : 07/12/2022

